

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 08 octobre 2024 - Délibération n° BC2024/10/03

Objet : REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DU BATIMENT SITUE 14 RUE DU DOCTEUR JAMOT A SARDENT.

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 octobre, à seize heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, sur la convocation en date du 01 octobre 2024, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Franck SIMON-CHAUTEMPS – Michelle SUCHAUD – Jacques MALIVERT – Jean-Yves GRENOUILLET – Sylvain GAUDY

Etaient excusés : Pierre-Marie NOURRISEAU – Thierry GAILLARD – Martine LAPORTE

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	5	5			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
5	-	-	-	-	-

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Considérant la délégation donnée au Bureau communautaire pour « Prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toutes décision concernant leurs avenants, pour des marchés dont le montant initial est compris entre 12 000 € HT et 100 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

M. Le Président indique que le bâtiment qui abrite l'activité du gérant du Vival de Sardent est dépourvu d'isolation, impactant fortement les conditions de travail de ce dernier.

M. Le Président propose dans un premier temps de procéder au remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures du bâtiment. Les possibilités d'isolations intérieures seront étudiées pour les prochains exercices budgétaires.

Après avoir lancé une consultation auprès de trois entreprises, seule la société Anthony DENIS a adressé une offre à la collectivité.

Celle-ci s'élève à 28 129,98 € HT soit 33 755,96 € TTC pour le remplacement de 2 vitrines, 1 porte et 9 fenêtres (sans volets).

Le devis proposé respecte les critères imposés par le service des architectes des bâtiments de France.

Aucun financement de la part du Pays Sud Creusois ne peut être envisagé pour cette affaire.

Les objectifs de ces travaux sont les suivants :

- Améliorer l'isolation pour réduire le coût de l'énergie
- Maintenir le commerce
- Avoir un accueil plus convivial et attractif

Après en avoir débattu, le Bureau communautaire :

- Approuve le remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment situé 14 Rue du Docteur Jamot à Sardent ;
- Autorise le Président à signer le devis de la société Anthony DENIS pour un montant de 28 129,98 € HT; soit 33 755,98 € TTC ;
- Précise que les crédits budgétaires sont inscrits au budget annexe immobilier d'entreprises 2024 ;
- Autorise le Président à signer tout autre document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

